

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2013

L'an 2013 et le 5 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aymar de GERMAY, Maire.

**Présents** : M. DE GERMAY Aymar, Maire, M. PILLEFERT Jean, Mme LE DUC Françoise, Mme TRAVES Dominique, Mme JACQUET Annie, Mme LEBRET-PINAULT Ginette, M. CHARPENTIER Franck, M. DAMIEN Jean-Michel, M. DARDE Claude, M. HENOFF Bertrand, M. MILLEREUX Gérard, Mme PIERRON-LEVEQUE Hélène.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DA COSTA Bettina à Mme LEBRET-PINAULT Ginette, Mme DEMARS-BROQUEDIS Isabelle à Mme TRAVES Dominique, Mme FEVRIER Noëlle à M. MILLEREUX Gérard, M. JADEAU Daniel à M. HENOFF Bertrand.

**Excusé(s)** : M. BROCHET Jean-Claude, M. PLARD Patrick.

A été nommé secrétaire : M. CHARPENTIER Franck.

### **N°81/2013 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Afin de réajuster le budget pour faire face à différentes opérations, Monsieur le Maire propose les décisions budgétaires modificatives suivantes :

#### **Décision modificative 1**

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 compte 6541	créances admises en non valeur
+ 293.65 €	
Chapitre 65 compte 655404	contributions aux organismes de regroupement - SDE 18
+ 679.00 €	
Chapitre 022	dépenses imprévues
- 972.65 €	

#### **Décision modificative 2**

##### Dépenses d'investissement

Chapitre 21 : Compte 21318	autres bâtiments publics
-10156.77 €	
Chapitre 23 :	
Compte 2313	constructions
+ 5000.00 €	
Compte 2315	installations, matériels et outillages techniques
+ 17959.17 €	

## Recettes d'investissement

Chapitre 13	
Compte 1328	subv équipements non transférables - autres
+ 5490.00 €	
Compte 13258	subv équipements non transférables - autres groupements
+ 403.40 €	
Compte 1383	autres subv d'investissement non transférables - départements
+ 6909 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les décisions budgétaires modificatives énumérées ci-dessus.

### **N°82/2013 - SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC ERDF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION RUE DES PLATANES**

ErDF a le projet de renouveler la ligne électrique souterraine basse tension située rue des Platanes.

A cet effet, il convient de signer les conventions de servitude entre ErDF et la Commune de Marmagne afin d'identifier et d'autoriser la mise en place de ce réseau.

Il est précisé que ces travaux sont entièrement à la charge d'ErDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

### **N°83/2013 - RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE - NOUVEAU CIMETIERE**

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Allain GAUCHERY, habitant Bamberger Strasse 27 - 10779 BERLIN (Allemagne) concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont : concession funéraire n°903 située dans le carré S n°353 dans le nouveau cimetière, acte fait le 07/10/11, concession temporaire de 50 ans, montant réglé de 123.48 euros.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur Allain GAUCHERY déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que la concession funéraire n°903 située dans le carré S n°353 dans le nouveau cimetière est rétrocédée à la commune au prix de 118.54 euros.

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget de la commune.

### **Questions diverses**

- Le problème récurrent d'éclairage public à la Croix St Marc a été réglé : le Maire explique qu'il y a eu une double panne, difficile à trouver, dans le lotissement (problème de contacteur et changement de l'horloge).

- Les travaux de réhabilitation dans les HLM des Platanes gérés par France Loire ont commencé.
- L'éclairage de l'église a été finalisé. Anne signale cependant que des habitants l'ont interpellée pour lui dire que l'église était toujours éclairée la nuit. Or, le programmeur devait prévoir l'extinction des lumières à 23h pour recommencer à 7 h le lendemain. Il faut vérifier mais cela doit être une erreur de programmation. Le Maire se charge de prévenir l'entreprise.
- Syndicat Mixte Intercommunal du Canal de Berry : la première version de modification des statuts a été modifiée par le Conseil Général mais les grandes lignes restent les mêmes. Il y aura 4 sous-secteurs et Marmagne fera partie du sous-secteur comprenant Vierzon et le pays de Vierzon. Comme il n'y aura que 4 vice-présidents (1 par sous-secteur), Marmagne ne sera pas représentée ; ce sera Vierzon. Le nouveau syndicat devrait entrer en vigueur d'ici 1 an environ. Il aura en charge l'entretien des contre-fossés.
- Bertrand Henoff demande où en est la signalisation à Marmignolles. Le Maire lui répond que cela doit se terminer cette semaine et que cela sera vérifié.
- Anne Jacquet demande où en est la signalisation de la rue des Sables. Le Maire lui répond que l'entreprise Eurovia a fait quelques reprises cette semaine et que la pose des panneaux devrait être faite d'ici 10 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
A. de GERMAY

Le secrétaire  
F.CHARPENTIER

J. PILLEFERT

F. LE DUC

D. TRAVES

A. JACQUET

G. LEBRET-PINAULT

JM DAMIEN

C. DARDE

B. HENOFF

G. MILLEREUX

H. PIERRON-LEVEQUE